

Voici du reste ce que l'illustre historien dit à ce sujet (*Hist. de la Col.*, III, 228). M. de Quélus accueillit avec bonté M. de La Salle, et pour lui procurer le moyen de servir la colonie de Montréal et de s'y établir avec avantage, il lui accorda gratuitement un fief-noble en face du Sault-Saint-Louis, dans un endroit où le Séminaire avait déjà résolu d'établir une bourgade.

Il faut signaler ici au public un fait trop inconnu, c'est que tous les premiers colons établis le long de ces côtes dont nous parlons présentement, n'avaient presque aucunes ressources pour y exister.

Non seulement le Séminaire de Saint-Sulpice leur concéda des terres gratuitement, mais il les aida à se pourvoir d'instruments d'agriculture et à rencontrer leurs premières dépenses.

Les fils de M. Olier ont fait ici ce que firent les enfants de saint Ignace aux réductions si bien réussies du Paraguay.

L'organisation de Ville-Marie n'a pas été si complète mais elle avait un mérite bien spécial et précieux, d'être basée sur une fortune patrimoniale et si généreuse de ses fondateurs. Nos pères franciscains ou Récollets et leurs dignes successeurs ont noblement réussi par quêtes ; c'était des ordres mendiants, de par leurs constitutions. Les messieurs de Saint-Sulpice ont tout fait par leur fortune familiale.

* *

En 1671, la Côte-de-Saint-François s'était formée (Longue-Pointe), puis la Côte-Saint-Jean (Pointe-aux-Trembler s'établit. La Côte-Saint-Michel vint ensuite, 1672. La Côte-des-Neiges fut établie vers la fin d'avril 1698. Le livre terrier des messieurs de Saint-Sulpice mentionne un concessionnaire, No 889 — Pierre Biron — Puis ce lot passe d'abord à Pierre Imbeau dit Martin (1751), à Ignace Leduc, en 1806, à Antoine Lemieux, en 1842, à Joseph-Edouard Guilbault, en 1847, à Pascal Lemieux, épouse d'Angèle Parsillier dit Lachapelle, en 1852. Du grand lot, ou terre concédée (No 889, *Livre terrier de la seigneurie Saint-Sulpice*), a été détaché un arpent carré appartenant au curé de Notre-Dame, " pour une chapelle et une école ". Avant 1814, M. l'abbé Desaulniers y fai-